



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
16 mai 2007
Français
Original : anglais

Comité d'organisation

Première session

23 juin 2006

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Demandes présentées au Comité d'organisation

Lettre datée du 21 juin 2006, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

Je vous remercie de votre lettre en date du 15 juin 2006, par laquelle vous avez invité le Président du Conseil de sécurité à faire une déclaration lors de la réunion constitutive de la Commission de consolidation de la paix, le vendredi 23 juin 2006. J'ai le plaisir de vous informer que le Ministre des affaires étrangères du Danemark, Per Stig Møller, fera une déclaration.

Le Conseil de sécurité est l'un des principaux bénéficiaires des avis émanant de la Commission de consolidation de la paix, et il est essentiel que s'instaurent des liens étroits entre ces deux organes. À cet égard, et conformément au paragraphe 12 de sa résolution 1645 (2005), le Conseil de sécurité souhaiterait solliciter l'avis de la Commission quant à la situation au Burundi et en Sierra Leone.

Ces deux pays ont déjà exprimé le désir que la Commission de consolidation de la paix s'intéresse à leur situation.

Dans l'attente du choix du Président de la Commission de consolidation de la paix, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Comité d'organisation.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Ellen Margrethe Løj

* PBC/1/OC/1.

